Médicament Liste I	Ordonnance sécurisée	Posologie et dosage en toutes lettres	Durée maximale de prescription	Fractionnement obligatoire sauf mention "délivrance en une seule fois"	Interdiction de chevauchement sauf mention contraire du prescripteur	ldentité du pharmacien dispensateur sur l'ordonnance	Autres conditions	Quantité délivrée en unités de prise apposée sur l'ordonnance	Conservation copie de l'ordonnance * (3 ans)	Identité du porteur de l'ordonnance s'il n'est pas le malade**
<b>Buccolam</b> ® (Midazolam voie orale) Tous dosages	<b>▽</b>	✓	12 mois	non	<b>▽</b>		- Prescription initiale annuelle réservée aux spécialistes et services en neurologie et pédiatrie - Commande à usage professionnel possible par tout médecin pour sa trousse d'urgence (ordonnance sécurisée)			<b>▽</b>
<b>Lyrica® et Gé</b> (Prégabaline) Tous dosages	<b>✓</b>		6 mois	non						
Rivotril ® (Clonazépam voie orale) cp et sol. buv.	<b>~</b>	<b>✓</b>	12 semaines	non	<b>✓</b>		Prescription initiale annuelle réservée aux spécialistes et services en neurologie et pédiatrie	<b>✓</b>	<b>~</b>	<b>&gt;</b>
Stablon® 12.5mg et Gé (Tianeptine voie orale)	<b>~</b>	<b>~</b>	28 jours	non	<b>✓</b>			<u>~</u>	<b>✓</b>	<u>\</u>
Stilnox® 10mg et Gé (Zolpidem voie orale)	<b>✓</b>	<b>✓</b>	28 jours	non	~					
Subutex® et Gé Orobupré® (Buprénorphine voie orale) Tous dosages	✓	<b>~</b>	28 jours	7 jours	✓	✓		<b>~</b>	<b>~</b>	<b>∨</b>
Suboxone® (Buprénorphine+ Naloxone voie orale) Tous dosages	✓	<b>~</b>	28 jours	7 jours	<b>✓</b>	✓		<b>~</b>	<b>~</b>	>
Temgésic® 0.2mg (Buprénorphine voie orale)	<b>~</b>	<b>~</b>	12 mois	non				<u>~</u>	<b>✓</b>	<u>&gt;</u>
Tranxène ® 20mg (Clorazépate dipotassique voie orale)	<b>~</b>	✓	28 jours	non	~			<b>~</b>	<b>~</b>	<b>✓</b>

<sup>\*</sup> Copie papier ou scanner de l'ordonnance comportant les mentions obligatoires (notamment les quantités délivrées en unités de prise)



Délai de présentation de l'ordonnance : 3 mois (ces médicaments ne sont pas soumis au délai de carence donc pas de déconditionnement )

<sup>\*\*</sup> Enregistrement ou transcription à l'ordonnancier des nom et adresse du porteur de l'ordonnance lorsque celui-ci n'est pas le malade et s'il est inconnu du pharmacien, des références d'une pièce justifiant son identité